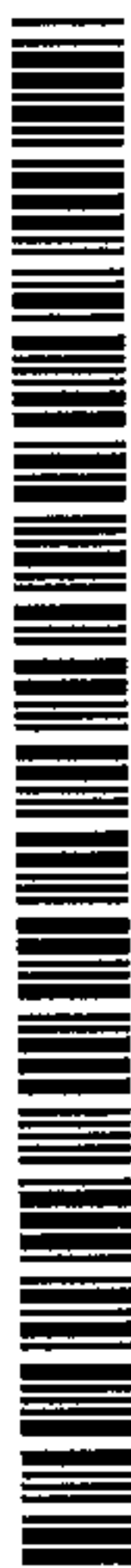


GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT-
COGENA
Adresse : 605 rue Saint-fuscien 80092 Amiens -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00692
n° d'identification : 334 181 880
n° de dépôt : A2012/003298
Date du dépôt : 24/09/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du
17/09/2012



237856



237856

SA SECOVI
605 rue Saint Fuscien BP 50067
80092 AMIENS

Nos références : n° de dépôt : **A2012/003298**
n° de gestion : **2012B00692**
n° SIREN : **334 181 880 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 24/09/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT-COGENA - Société à responsabilité limitée
605 rue Saint-fuscien 80092 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

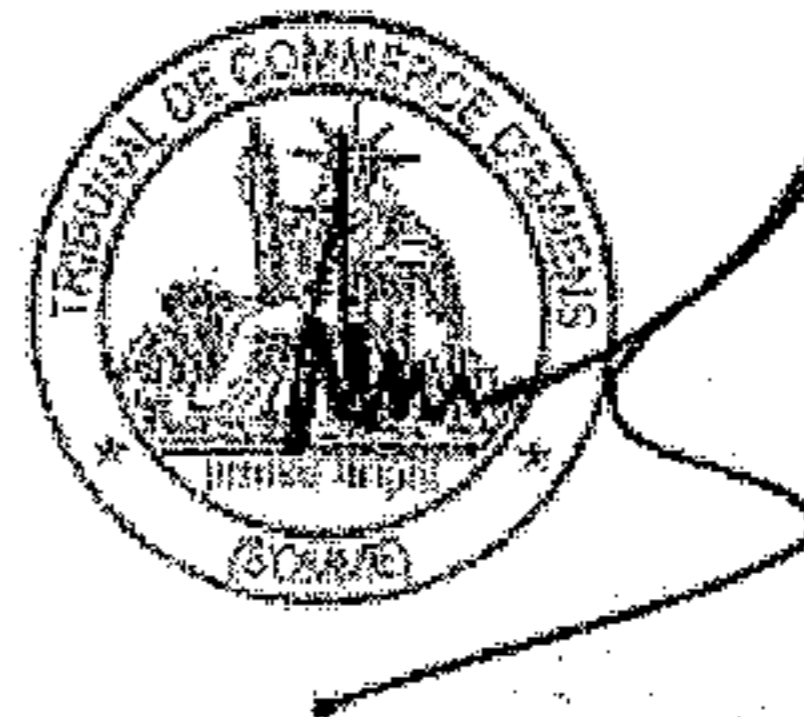
statuts mis à jour du 17/09/2012 (1 exemplaire)
Décision(s) de l'associé unique du 17/09/2012 (1 exemplaire)
liste des sièges sociaux antérieurs du 17/09/2012 (1 exemplaire)

Concernant les évènements RCS suivants :

Immatriculation principale d'une société commerciale suite à transfert
Transfert de l'établissement principal hors ressort d'une PM

Fait à Amiens, le 24/09/2012

Le Greffier



COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT - COGENA
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000.00 euros
Siège social : 21, rue Jules Ferry
60009 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 334 181 880



PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille Douze,
Le 17 Septembre,
A 19 heures,
Au siège social à BEAUVAIS,

La Société SECOVI, Société anonyme au capital de 1 008 020.00 euros, ayant son siège social 605, rue Saint Fuscien 80092 AMIENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS AMIENS 383 786 266, représentée par Marc HUBLE en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 3 000 parts sociales de 20.00 euros composant le capital social de la société COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT - COGENA,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 21, rue Jules Ferry, 60009 BEAUVAIS au **605, Rue Saint Fuscien 80092 AMIENS** à compter du **1^{er} Octobre 2012** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 605, Rue Saint Fuscien 80092 AMIENS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la SA SEZOMI
Mr Marc HUBLE, gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the typed name.